Voyage du Comte J. de Rohan-Chabot en Afrique équatoriale. Descriptions de Lépidoptères nouveaux,

par M. Fd. Le Cerf.

[2e NOTE] (1).

Nudaurelia princeps n. sp.

♂ — Ailes supérieures jaune chamois, densément écaillées de gris noirâtre entre les nervures, un peu plus foncé vers la base, et traversées de la côte au bord interne par deux lignes : une extrabasilaire et une discale. La première, plus rapprochée de l'ocelle que de la base, commence à la nervure radiale et descend perpendiculairement à la côte en passant sur l'angle formé par la cellule et la nervure 2 jusqu'au milieu de l'intervalle des nervures 1–2, puis, décrivant un angle arrondi, s'incline en sens inverse jusqu'à la nervure 1 et gagne le bord interne en obliquant un peu en dehors. Large de 4,5 millimètres environ, elle est blanche dans sa moitié proximale et jaune chamois extérieurement; la seconde, moitié moins large, naît obliquement sur la nervure 8, se courbe dans l'intervalle des nervures 6–7 et descend parallèlement au bord, en ligne droite légèrement infléchie en dehors à sa partie inférieure, du milieu de l'intervalle 1–2 au bord interne; elle est blanche à moitié proximale, jaune chamois et bordée extérieurement d'une ligne noire, large de 1,5 millimètre. L'ocelle, grand, arrondi, à pupille transparente ronde, est brun bois terne, étroitement cerclé de noir, avec un entourage blanc bordé de jaune chamois.

Ailes inférieures jaune chamois, plus clair à la base et vers la côte, faiblement teintées de rose vineux sur le disque, entre les nervures 1 et 7, et saupoudrées sur l'espace terminal de gris noirâtre entre les nervures : ce semis est notablement moins dense et moins large qu'aux supérieures et laisse libre une large bande marginale jaune chamois. Elles portent deux bandes transversales correspondant à celles des supérieures : l'extrabasilaire noirâtre, mal limitée et sinueuse, s'élargit de la côte jusque dans

(1) Cf. *Bull. Muséum,* VI, p. 336 (1914).

l'intervalle des nervures 1–2 où elle se coude en angle un peu aigu avant d'aboutir au milieu du bord abdominal; à sa partie supérieure elle fait une saillie assez prononcée sur la nervure radiale, et une fine ligne de poils blancs la borde extérieurement. de la cellule au bord abdominal; sa largeur maxima, dans l'intervalle 1-2, est d'environ 5 millimètres. La ligne discale est blanche, fortement obscurcie de gris noirâtre, large de 3 millimètres et doublée extérieurement d'une ligne noire un peu fondue, de largeur égale; la direction générale est à peu près parallèle au bord externe, avec une tendance à s'en rapprocher un peu au niveau de la nervure 5. L'ocelle subovale, à diamètre vertical, est plus petit qu'aux supérieures, mais de même teinte et à pupille semblable, et son cercle noir est deux fois plus large: il est entouré d'un large anneau rouge et d'un cercle blanc qui touche, du côté interne, la bande extrabasilaire et, extérieurement, la ligne discale.

Dessous des quatre ailes jaune chamois plus vif qu'au-dessus, un peu éclairci vers la base et le bord interne des supérieures, et traversées seulement par la ligne discale, beaucoup plus étroite qu'à la face supérieure et réduite à une fine ligne blanche presque obsolète, étroitement bordée de noir. Les ocelles ont la pupille transparente plus petite et, à l'inverse de ce qui s'observe en dessus, celui des ailes supérieures est entouré d'un cercle noir large et celui des inférieures d'un cercle noir filiforme; tous les deux sont bordés de blanc.

Franges des deux paires concolores, un peu plus claires que le fond. Le corps est entièrement jaune chamois, un peu plus foncé sur le dessus de l'abdomen, avec les antennes brun terne, le dessus du thorax, une tache longitudinale médiane sur les ptérygodes, le dessus des tibias et des tarses gris brunâtre.

♀ — Diffère du mâle par le semis noirâtre plus dense, plus foncé et plus étendu aux ailes inférieures, les lignes plus larges et mieux marquées, les ocelles plus grands et à entourage blanc plus étroit, l'absence de teinte vineuse sur le disque des ailes inférieures. De plus, aux ailes supérieures, la ligne noire externe de la bande discale est festonnée entre les nervures.

En dessous, un léger semis internervural gris noirâtre existe sur l'espace terminal, et la partie inférieure de la bande extrabasilaire est indiquée par quelques poils blancs.

Les antennes sont noires à tige blanc jaunâtre sur leur tiers basal externe.

Envergure : ♂ ♀ 120 millimètres[1].

[1] Le corps ayant été fortement aplati transversalement dans la papillotte, il y aurait lieu d'augmenter au moins de 10 millimètres l'envergure donnée ici (et qui est celle des types dans leur état actuel) pour avoir l'envergure réelle de cette espèce à l'état frais.

Types : 1 ♂ 1 ♀ n°ˢ 1170, 1172, Afrique Orientale portugaise, entre Angola et Zambèse, ex. Cᵗᵉ de Rohan-Chabot, coll. Muséum de Paris.

Nudaurelia princeps var. callichroma n. var.

♀ — Caractérisée par la substitution aux ailes supérieures d'une teinte rouge brique au jaune chamois en bordure des lignes extrabasilaire et discale et à la périphérie de l'ocelle. Ces lignes sont aussi notablement plus étroites, — 3 millimètres au maximum, — mieux définies, et la seconde, comme chez le mâle, est rectiligne et non festonnée et assez fortement infléchie vers l'angle dorsal à sa partie inférieure; en outre, l'entourage blanc de l'ocelle est plus large.

Aux ailes inférieures, la teinte rose vineux du disque est plus vive mais assombrie par un semis noirâtre, particulièrement dense sur le champ abdominal où il se confond à sa partie supérieure avec la bande extrabasilaire considérablement élargie.

En dessous, la ligne discale des ailes supérieures est à peine indiquée, celle des inférieures presque dépourvue de bordure noire, et les traces blanchâtres de l'extrabasilaire font défaut comme chez le mâle.

Envergure : 116 millimètres [1].

Type : 1 ♀ n° 1189, même région que ci-dessus, ex. Cᵗᵉ de Rohan-Chabot, coll. Muséum de Paris.

Malgré son coloris plus vif et l'accentuation de ses lignes transversales, il ne me paraît pas que la femelle n° 1172 appartienne à une forme distincte du mâle 1170, tous les autres caractères s'accordant bien et des différences de même ordre étant fréquentes d'un individu à l'autre dans la plupart des grandes espèces africaines de la famille des *Saturnidae*.

Il ne saurait en être de même pour la femelle *callichroma*, chez laquelle, indépendamment des autres caractères, la mutation en rouge brique des parties jaunes des lignes et de l'ocelle aux ailes supérieures modifie notablement la coloration. Si elle ne représente pas une race locale différenciée, — ce que la possession d'un seul exemplaire ne permet pas de savoir actuellement, — elle constitue au moins une forme individuelle bien distincte, montrant que chez *princeps* les manifestations de la tendance à varier sont parallèles à celles de certaines de ses congénères et notamment *Nudaurelia Oubie* G.-M.

Cette grande et superbe espèce se place entre *Nudaurelia Oubie* G.-M. et *Nudaurelia Arabella* Auriv. De cette dernière elle a la taille et la forme ample et arrondie des ailes, mais elle s'en distingue *a priori* par l'absence de coloration rouge sur le corps, la base des ailes, le semis gris noirâtre beaucoup plus développé, les ocelles brun de bois dépourvus de cercle

[1] Même observation que précédemment.

rouge aux ailes supérieures et de périphérie de même teinte aux deux paires, la présence d'une large ligne extrabasilaire aux inférieures, la forme et la couleur des lignes discales qui, aux supérieures, ne se réunissent pas inférieurement à l'extrabasilaire. Chez la femelle, cependant, ces lignes se trouvent assez rapprochées dans l'intervalle 1-2 au niveau de l'angle formé par l'extrabasilaire, mais cette particularité est due uniquement à la grande largeur de cette ligne en ce point au-dessous duquel leur écart s'accentue. Enfin *Nudaurelia Arabella* Auriv. est une espèce propre à l'Afrique méridionale orientale (État d'Orange).

La parenté de *N. princeps* avec *N. Oubie*[1] est beaucoup plus étroite qu'avec la précédente, et dans une certaine mesure on pourrait dire qu'elle semble une forme agrandie de quelques-unes des variétés à abdomen monochrome de cette espèce. Elle en a le dessin, avec une coloration générale analogue, et certaines lui sont voisines géographiquement. Mais outre qu'il existe, dans la même région, une race locale de *N. Oubie*, découverte également par M. de Rohan-Chabot, dont on trouvera plus loin la description, et sur le rattachement spécifique de laquelle aucun doute n'est possible, tout un ensemble de caractères de détail suffisent à distinguer l'une de l'autre. L'absence de taches stigmatales foncées à l'abdomen, l'extrême réduction de la coloration rose, l'accentuation et la composition des lignes transversales, sa grande taille et surtout l'homochromie de la face inférieure des ailes confèrent à *Nudaurelia princeps* un facies bien particulier, qui ressort avec une grande netteté lorsqu'on met cette espèce en comparaison avec les différentes formes de *Nudaurelia Oubie*.

Nudaurelia Oubie Guér.-Mèn. var. **Angolanus** n. var.

Forme de grande taille et de coloris foncé, se rapprochant à cet égard de la var. *Zaddachi* Dewitz, avec laquelle elle présente les différences suivantes :

Ailes moins arrondies, à semis noirâtre plus dense et ne laissant qu'une étroite marge jaune chamois aux deux paires. Aux ailes supérieures les lignes transversales sont très étroites, larges au plus de 1 millimètre à 1 millimètre et demi, nettes, d'un blanc assombri de grisâtre et dépourvues de bordure brun ocracé (Gelbbraun); après l'angle, dans l'inter-

[1] Sonthonnax, dans son «Essai de classification des Lépidoptères producteurs de soie», fasc. III, p. 10 (1906), assigne seulement pour habitat à *N. Oubie* G.-M. l'Abyssinie et la région du Tanganyka, bien qu'il cite en synonymie *Zaddachi* Dew. dont le type vient de Guinée. En réalité, la distribution de *N. Oubie* est beaucoup plus vaste, et cette espèce peuple de ses races nombreuses toute l'Afrique intertropicale, de l'Abyssinie à l'océan Pacifique et à la côte Atlantique.

valle 1–2, l'extrabasilaire se continue directement jusqu'au bord interne avec la même obliquité, sans s'infléchir en dehors à l'extrémité; la ligne discale commence plus obliquement à la côte et l'entourage blanc de l'ocelle est bordé d'une ligne d'écailles jaune chamois.

Les ailes inférieures ont la base jaune jusqu'à l'extrabasilaire, le disque rose vineux assombri d'un semis noirâtre qui comble l'intervalle des nervures 1–2 et se réunit à l'extrabasilaire qui est noirâtre, assez large, faiblement bordée extérieurement de poils blanc grisâtre. La ligne discale, plus obscurcie encore qu'aux supérieures, paraît gris de plomb, l'entourage rouge de l'ocelle est notablement plus large, avec un anneau blanc un peu élargi du côté interne et tangent sur la nervure 3 à la ligne extrabasilaire.

En dessous, le fond est complètement recouvert d'un semis gris noirâtre régulier, à peine éclairci à la base, autour de l'ocelle et au bord abdominal des ailes inférieures, mais plus accentué sur l'espace terminal des deux paires; les lignes transversales sont nettement écrites, un peu plus étroites et plus finement bordées de noir qu'en-dessus, surtout aux inférieures; les poils de la base des ailes supérieures sont gris foncé sans trace de teinte rose, la ligne extrabasilaire des inférieures n'est pas marquée et les ocelles seulement entourés d'un étroit anneau blanc, les franges des deux paires concolores mêlées de noirâtre.

L'abdomen est jaune chamois avec les sternites bandés de gris brunâtre clair à la base, et une tache pleurale de même couleur sur le stigmate du troisième segment.

Envergure : 112 millimètres.

Type : 1 ♀, n° 676, Afrique Occidentale portugaise, entre Angola et Zambèze, ex. Cte de Rohan-Chabot, coll. du Muséum de Paris.